Canada: le projet de loi 86 “contre l’islamophobie” accusé d’être un cercueil pour la critique de l’islam radical

08/03/2022 à 5h08



Le 23 février dernier, le NPD ontarien a déposé à l’Assemblée législative le projet de loi 86. Ce projet de loi privé modifierait «diverses lois pour lutter contre l’islamophobie et la haine». Le Parti libéral y a donné son appui, tandis que le gouvernement conservateur n’a pas encore annoncé ses intentions.

Cette initiative est le résultat du lobby du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC). L’organisme mène, depuis plusieurs mois, une croisade de lutte contre «l’islamophobie». Il y déploie une grande énergie qui n’est pas sans rappeler sa campagne de jadis en faveur de l’implantation de la loi coranique en Ontario en matière de droit familial.

Si elle voit le jour, la loi 86 renforcera les ressources du ministère de l’Éducation pour, entre autres, «prévenir et atténuer le comportement islamophobe». On créerait des «espaces de soutien pour les élèves touchés par le racisme et l’islamophobie».

De plus, il y aurait une formation pour «tous les enseignants, les travailleurs en éducation, les administrateurs, les membres des conseils scolaires de district et les autres membres du personnel à la lutte contre l'islamophobie». En parallèle, on mettrait sur pied des mécanismes pour faire porter plainte contre le racisme et l'islamophobie, sans compter que les autorités scolaires seraient obligées de consulter les organismes luttant contre celle-ci.

Bref, sous couvert de lutte contre le racisme et l'islamophobie, la loi établirait, dans le réseau éducatif de la plus grosse province du Canada, un régime de surveillance afin, entre autres, d'imposer aux enfants une pensée unique sur l'islam et de faire taire toute critique de la part des enseignants. Qu'elle soit menée à l'école ou ailleurs, voilà ce que veut dire la lutte contre «l'islamophobie».

Concrètement, cela signifie sortir du débat public ceux qui osent questionner l'islam. En décembre dernier, c'est exactement ce qui est arrivé à un chirurgien pédiatrique montréalais.

Sherif Emil a critiqué le fait que le *Journal de l'Association médicale canadienne* ait publié la photo d'une fillette voilée. Il a remis en question le bien-fondé de cette publication en invoquant le bien-être des petites filles quand on leur impose le voile. Il a parlé aussi d'oppression des femmes.

On peut évidemment être en désaccord avec les propos du docteur Emil. Sa prise de parole est toutefois parfaitement légitime dans une démocratie occidentale telle que la nôtre. Sauf que l'intéressé s'est fait aussitôt accuser «d'islamophobie» par le CNMC. C'était comme s'il avait lancé un appel à la haine envers les musulmans, alors qu'il critiquait simplement une pratique religieuse. […]

Le CNMC a voulu faire un exemple. Il a détruit la réputation de ce chirurgien qui a consacré toute une partie de sa vie

professionnelle à opérer des enfants africains. Après l'avoir traqué sans relâche, l'organisme a affiché ses excuses sur les réseaux sociaux, comme un trophée de chasse.

Si le projet de loi 86 était adopté, l'Ontario donnerait encore plus de leviers à des organisations telles que le CNMC pour faire la même chose au sein du réseau d'éducation de la province. On se retrouverait dans un climat de surveillance digne de Big Brother dans *1984.* Plus personne n'oserait rien dire devant les dérives de l'islam radical. […]

Journal de Montréal

En lien:

Canada: la photo d'une fillette en hijab dans un journal médical fait polémique, "le droit des femmes de s'habiller comme elles le souhaitent" l'emporte

#LetUsTalk : des femmes musulmanes réclament le droit de critiquer le port du voile en Amérique du Nord, sans se faire censurer par la gauche (MàJ)